

Autoriser le congé politique dans le secteur privé

Comment devenir député sans perdre son emploi

Vous êtes salarié dans une entreprise privée. Vous aimeriez devenir député, pendant une législature, peut-être deux, mais sans être forcé de démissionner de votre boulot. Exactement comme cela peut se faire dans le secteur public. Si cette proposition de loi d'Écolo passe, cela deviendra possible...

Décumul intégral, participation citoyenne, nomination de citoyens (qui n'ont pas adhéré à un parti) dans les conseils d'administration d'ASBL publiques... Écolo ne manque pas d'imagination en matière de gouvernance.

NOUVEAU PERSONNEL POLITIQUE

Et voici une nouvelle idée, signée du député Gilles Vanden Burre : instaurer un congé politique pour le travailleur salarié qui exerce un mandat de député (ou de sénateur), sans maintien de la rémunération, mais avec une protection contre le licenciement, durant toute la durée de son mandat.

« Il est important que l'on puisse renouveler le personnel politique, ce qui signifie amener de nouvelles personnes à la responsabilité politique. Ma conviction, c'est que c'est fondamental si l'on veut mettre derrière soi certaines pratiques et habitudes qui ont été dénoncées ces derniers mois », ex-

plique le député bruxellois. « Mais si on veut favoriser le renouvellement, il faut, bien évidemment, mettre en place certains outils. Le décumul intégral ne suffira pas ! »

D'où l'idée de favoriser le passage de la société civile à la politique en autorisant des salariés des entreprises privées à quitter leur poste, le temps d'une législature (voire deux), avec la certitude de pouvoir retrouver ensuite leur place. Vous trouvez cela étonnant ? Mais cela existe déjà dans le secteur public !

PAS DE PARACHUTE DORÉ !

« Ce droit de quitter son travail provisoirement pour devenir député ou sénateur existe déjà dans le secteur public, à la RTBF, par exemple. Par contre, ce congé politique n'est pas prévu pour le secteur privé ! », précise M. Vanden Burre. « Moi, je suis devenu parlementaire il y a deux ans, mais j'ai dû démissionner. J'ai fait ce choix sans problème », explique cet élu bruxellois des Verts, « mais je trouve que la mesure que je propose est fondamentale si on veut voir de nouvelles têtes au Parlement, si on veut sentir un nouveau souffle dans la politique. Je pense qu'il faudrait plus d'ouvriers à la Chambre, mais je comprends les réticences de certains : j'ai un crédit hypothécaire. Si je lâche tout pour faire un mandat,

puis que je n'ai plus rien, c'est trop risqué... Effectivement, ici, on ne parle pas de parachute doré ! »

Voilà une proposition qui pourrait embarrasser plus d'un patron, surtout de PME, non ?

JUSTICE

« Je me rends bien compte que cela ne serait pas évident pour tous les patrons de se passer quelques années de certains de leurs employés... Cela dit, la probabilité est très restreinte qu'un patron de

PME perde deux de ses employés en même temps », répond Gilles Vanden Burre. « Je ne pense pas que ma proposition soit destructrice d'entreprises et je crois aussi qu'il faut rétablir une certaine justice entre les employés du public et du privé. Cela me semble fondamental ! »

L'élu d'Écolo déposera sa proposition de loi à la rentrée parlementaire. ●

DIDIER SWYSEN

Pour Gilles Vanden Burre (Ecolo), cela existe déjà dans le secteur public, ce serait donc justice de le permettre aussi aux employés du secteur privé